



Mon patron peut t,il me viree suite a un att ect..

Par **kikoloco**, le **16/07/2013** à **12:57**

je suis tombé en accident de travail deux semaines le patron déjà me a demandé de papier pour me dire qu'il n'a pas mes papiers ! mes tous ces papiers lui ont été envoyés ainsi qu'à la CPAM !! je devais reprendre mon travail lundi jusqu'à la semaine prochaine mais j'ai eu une gastro foudroyante qui est survenue dans la deuxième semaine donc urgence médecin traitant ect.. lundi je suis allé voir le médecin qui a constaté !! donc arrêt de travail jusqu'à mardi le médecin m'a donc laissé reprendre mercredi donc pour moi demain ! la question est-elle, il me virera ??????

Par **amajuris**, le **16/07/2013** à **13:21**

bonjour et merci font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site.
de plus votre message est difficilement compréhensible.